

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2024/01
Département HAUTE-SAONE		Séance du 12 février 2024

Nombre de membres en exercice : 58
Nombre de membres présents : 41
Nombre de membres votants : 44
Nombre de membres absents : 17
Date de la convocation : 5 février 2024
Date de l'affichage : 15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février à 20h30 les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de MERCEY LE GRAND.

Absents excusés :

M. CUSSEY Michel,
Mme. MERCIER Mélanie,
M. NOIRMAIN Jocelyn,
M. COTTIN Antoine, pouvoir à M. DARDELIN Martial
M. BEURAUD Yann, pouvoir à M. GAUTHIER André
M. BRAICHOTTE Jean-Pierre, pouvoir à Mme CUINET Catherine
Mme GROSJEAN Sandrine, pouvoir à Mme BERCOT Françoise
M. BALLOT Noël remplacé par son suppléant M. FRICHET Jean-Luc
M. DUCRET Pascal remplacé par son suppléant M. DUCRET Dominique
Mme LACOUR Marie-Claire, remplacée par son suppléant M. CHEVANNE David
Mme MULIN Aline, remplacée par son suppléant M. SAUTENET Dominique
M. PETIGNY Maxime, remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick

Absents :

M. BALLOT Vincent, DOBRO Christophe, DOUBEY Boris, MEUTELET Patrick, MIGNEROT Vincent, PELOT Alain, REIGNEY Frederic, RONDOT Jérémy, STIRNEMANN Claude, THEUREL Alain.

Secrétaire de séance : HUMBERT Patrick

Objet : Approbation du compte de gestion 2023 : Budget principal

Les documents préparatoires ont été adressés préalablement au conseil communautaire et diffusés en séance.

Le président, M. MALESIEUX Thierry, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Vice-Président en charge des finances présente le compte de gestion 2023 pour le budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté :
DÉCIDE, à la majorité (une abstention) des membres votants :
D'approuver le compte de gestion 2023 pour le budget principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le 15 février 2024

Le Président,
MALESIEUX Thierry



**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2024/02
Département HAUTE-SAONE		Séance du 12 février 2024

Nombre de membres en exercice : 58

Nombre de membres présents : 41

Nombre de membres votants : 44

Nombre de membres absents : 17

Date de la convocation : 5 février 2024

Date de l'affichage : 15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février à 20h30 les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de MERCEY LE GRAND.

Absents excusés :

M. CUSSEY Michel,

Mme. MERCIER Mélanie,

M. NOIRMAIN Jocelyn,

M. COTTIN Antoine, pouvoir à M. DARDELIN Martial

M. BEURAUD Yann, pouvoir à M. GAUTHIER André

M. BRAICHOTTE Jean-Pierre, pouvoir à Mme CUINET Catherine

Mme GROSJEAN Sandrine, pouvoir à Mme BERCOT Françoise

M. BALLOT Noël remplacé par son suppléant M. FRICHET Jean-Luc

M. DUCRET Pascal remplacé par son suppléant M. DUCRET Dominique

Mme LACOUR Marie-Claire, remplacée par son suppléant M. CHEVANNE David

Mme MULIN Aline, remplacée par son suppléant M. SAUTENET Dominique

M. PETIGNY Maxime, remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick

Absents :

M. BALLOT Vincent, DOBRO Christophe, DOUBEY Boris, MEUTELET Patrick, MIGNEROT Vincent, PELOT Alain, REIGNEY Frederic, RONDOT Jérémy, STIRNEMANN Claude, THEUREL Alain.

Secrétaire de séance : HUMBERT Patrick

Objet : Approbation du compte administratif 2023 : Budget principal

Les documents préparatoires ont été adressés préalablement au conseil communautaire et diffusés en séance.

Le président, M. MALESIEUX Thierry, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Vice-Président en charge des finances présente le compte administratif 2023 pour le budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté :
DÉCIDE, à la majorité (une abstention) des membres votants :
D'approuver le compte administratif 2023 pour le budget principal.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le 15 février 2024

Le Président,
MALESIEUX Thierry

**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2024/03
Département HAUTE-SAONE		Séance du 12 février 2024

Nombre de membres en exercice : 58

Nombre de membres présents : 41

Nombre de membres votants : 44

Nombre de membres absents : 17

Date de la convocation : 5 février 2024

Date de l'affichage : 15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février à 20h30 les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de MERCEY LE GRAND.

Absents excusés :

M. CUSSEY Michel,

Mme. MERCIER Mélanie,

M. NOIRMAIN Jocelyn,

M. COTTIN Antoine, pouvoir à M. DARDELIN Martial

M. BEURAUD Yann, pouvoir à M. GAUTHIER André

M. BRAICHOTTE Jean-Pierre, pouvoir à Mme CUINET Catherine

Mme GROSJEAN Sandrine, pourvoir à Mme BERCOT Françoise

M. BALLOT Noël remplacé par son suppléant M. FRICHET Jean-Luc

M. DUCRET Pascal remplacé par son suppléant M. DUCRET Dominique

Mme LACOUR Marie-Claire, remplacée par son suppléant M. CHEVANNE David

Mme MULIN Aline, remplacée par son suppléant M. SAUTENET Dominique

M. PETIGNY Maxime, remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick

Absents :

M. BALLOT Vincent, DOBRO Christophe, DOUBEY Boris, MEUTELET Patrick, MIGNEROT Vincent, PELOT Alain, REIGNEY Frederic, RONDOT Jérémy, STIRNEMANN Claude, THEUREL Alain.

Secrétaire de séance : M. HUMBERT Patrick

Objet : Approbation du compte de gestion 2023 : Budget annexe relatif aux ordures ménagères

Les documents préparatoires ont été adressés préalablement au conseil communautaire et diffusés en séance.

Le président, M. MALESIEUX Thierry, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Vice-Président en charge des finances présente le compte de gestion 2023 pour le budget annexe relatif aux ordures ménagères.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté :
DÉCIDE, à la majorité (une abstention) des membres votants :
D'approuver le compte de gestion 2023 pour le budget annexe relatif aux ordures ménagères.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le 15 février 2024

Le Président,
MALESIEUX Thierry

**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2024/04
Département HAUTE-SAONE		Séance du 12 février 2024

Nombre de membres en exercice : 58
Nombre de membres présents : 41
Nombre de membres votants : 44
Nombre de membres absents : 17
Date de la convocation : 5 février 2024
Date de l'affichage : 15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février à 20h30 les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de MERCEY LE GRAND.

Absents excusés :

M. CUSSEY Michel,
Mme. MERCIER Mélanie,
M. NOIRMAIN Jocelyn,
M. COTTIN Antoine, pouvoir à M. DARDELIN Martial
M. BEURAUD Yann, pouvoir à M. GAUTHIER André
M. BRAICHOTTE Jean-Pierre, pouvoir à Mme CUINET Catherine
Mme GROSJEAN Sandrine, pourvoir à Mme BERCOT Françoise
M. BALLOT Noël remplacé par son suppléant M. FRICHET Jean-Luc
M. DUCRET Pascal remplacé par son suppléant M. DUCRET Dominique
Mme LACOUR Marie-Claire, remplacée par son suppléant M. CHEVANNE David
Mme MULIN Aline, remplacée par son suppléant M. SAUTENET Dominique
M. PETIGNY Maxime, remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick

Absents :

M. BALLOT Vincent, DOBRO Christophe, DOUBEY Boris, MEUTELET Patrick, MIGNEROT Vincent, PELOT Alain, REIGNEY Frederic, RONDOT Jérémy, STIRNEMANN Claude, THEUREL Alain.

Secrétaire de séance : M. HUMBERT Patrick

Objet : Approbation du compte administratif 2023 Budget Annexe relatif aux Ordures Ménagères

Les documents préparatoires ont été adressés préalablement au conseil communautaire et diffusés en séance.

Le président, M. MALESIEUX Thierry, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Vice-Président en charge des finances présente le compte administratif 2023 pour le budget annexe relatif aux ordures ménagères

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté :

DÉCIDE, à la majorité (une abstention) des membres votants :

D'approuver le compte administratif 2023 pour le Budget Annexe relatif aux Ordures Ménagères.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 15 février 2024

Le Président,

MALESIEUX Thierry

**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2024/05
Département HAUTE-SAONE		Séance du 12 février 2024

Nombre de membres en exercice : 58

Nombre de membres présents : 41

Nombre de membres votants : 44

Nombre de membres absents : 17

Date de la convocation : 5 février 2024

Date de l'affichage : 15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février à 20h30 les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de MERCEY LE GRAND.

Absents excusés :

M. CUSSEY Michel,

Mme. MERCIER Mélanie,

M. NOIRMAIN Jocelyn,

M. COTTIN Antoine, pouvoir à M. DARDELIN Martial

M. BEURAUD Yann, pouvoir à M. GAUTHIER André

M. BRAICHOTTE Jean-Pierre, pouvoir à Mme CUINET Catherine

Mme GROSJEAN Sandrine, pouvoir à Mme BERCOT Françoise

M. BALLOT Noël remplacé par son suppléant M. FRICHET Jean-Luc

M. DUCRET Pascal remplacé par son suppléant M. DUCRET Dominique

Mme LACOUR Marie-Claire, remplacée par son suppléant M. CHEVANNE David

Mme MULIN Aline, remplacée par son suppléant M. SAUTENET Dominique

M. PETIGNY Maxime, remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick

Absents :

M. BALLOT Vincent, DOBRO Christophe, DOUBEY Boris, MEUTELET Patrick, MIGNEROT Vincent, PELOT Alain, REIGNEY Frederic, RONDOT Jérémy, STIRNEMANN Claude, THEUREL Alain.

Secrétaire de séance : M. HUMBERT Patrick

Objet : Approbation du compte de gestion 2023 : Budget Annexe relatif au lotissement de la ZAE les Plantes à Marnay

Les documents préparatoires ont été adressés préalablement au conseil communautaire et diffusés en séance.

Le président, M. MALESIEUX Thierry, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Vice-Président en charge des finances présente le compte de gestion 2023 pour le budget annexe relatif au lotissement de la ZAE Les Plantes à Marnay.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté :

DÉCIDE, à l'unanimité des membres votants :

D'approuver le compte de gestion 2024 pour le Budget Annexe relatif au lotissement de la ZAE Les Plantes à Marnay.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

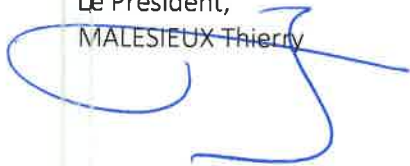
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 15 février 2024

Le Président,

MALESIEUX Thierry



**Communauté de Communes
du Val Marnaysien** 

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2024/06
Département HAUTE-SAONE		Séance du 12 février 2024

Nombre de membres en exercice : 58
Nombre de membres présents : 41
Nombre de membres votants : 44
Nombre de membres absents : 17
Date de la convocation : 5 février 2024
Date de l'affichage : 15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février à 20h30 les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de MERCEY LE GRAND.

Absents excusés :

M. CUSSEY Michel,
Mme. MERCIER Mélanie,
M. NOIRMAIN Jocelyn,
M. COTTIN Antoine, pouvoir à M. DARDELIN Martial
M. BEURAUD Yann, pouvoir à M. GAUTHIER André
M. BRAICHOTTE Jean-Pierre, pouvoir à Mme CUINET Catherine
Mme GROSJEAN Sandrine, pouvoir à Mme BERCOT Françoise
M. BALLOT Noël remplacé par son suppléant M. FRICHET Jean-Luc
M. DUCRET Pascal remplacé par son suppléant M. DUCRET Dominique
Mme LACOUR Marie-Claire, remplacée par son suppléant M. CHEVANNE David
Mme MULIN Aline, remplacée par son suppléant M. SAUTENET Dominique
M. PETIGNY Maxime, remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick

Absents :

M. BALLOT Vincent, DOBRO Christophe, DOUBEY Boris, MEUTELET Patrick, MIGNEROT Vincent, PELOT Alain, REIGNEY Frederic, RONDOT Jérémy, STIRNEMANN Claude, THEUREL Alain.

Secrétaire de séance : M. HUMBERT Patrick

Objet : Approbation du compte administratif 2023 Budget Annexe relatif au lotissement de la ZAE les Plantes à Marnay

Les documents préparatoires ont été adressés préalablement au conseil communautaire et diffusés en séance.

Le président, M. MALESIEUX Thierry, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Vice-Président en charge des finances présente le compte administratif 2023 pour le budget annexe relatif au lotissement de la ZAE Les Plantes à Marnay.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté :

DÉCIDE, à l'unanimité des membres votants :

D'approuver le compte administratif 2023 pour le Budget Annexe relatif au lotissement de la ZAE Les Plantes à Marnay.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 15 février 2024

Le Président,

MALESIEUX Thierry

**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2024/07
Département HAUTE-SAONE		Séance du 12 février 2024

Nombre de membres en exercice : 58
Nombre de membres présents : 41
Nombre de membres votants : 44
Nombre de membres absents : 17
Date de la convocation : 5 février 2024
Date de l'affichage : 15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février à 20h30 les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de MERCEY LE GRAND.

Absents excusés :

M. CUSSEY Michel,
Mme. MERCIER Mélanie,
M. NOIRMAIN Jocelyn,
M. COTTIN Antoine, pouvoir à M. DARDELIN Martial
M. BEURAUD Yann, pouvoir à M. GAUTHIER André
M. BRAICHOTTE Jean-Pierre, pouvoir à Mme CUINET Catherine
Mme GROSJEAN Sandrine, pouvoir à Mme BERCOT Françoise
M. BALLOT Noël remplacé par son suppléant M. FRICHET Jean-Luc
M. DUCRET Pascal remplacé par son suppléant M. DUCRET Dominique
Mme LACOUR Marie-Claire, remplacée par son suppléant M. CHEVANNE David
Mme MULIN Aline, remplacée par son suppléant M. SAUTENET Dominique
M. PETIGNY Maxime, remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick

Absents :

M. BALLOT Vincent, DOBRO Christophe, DOUBEY Boris, MEUTELET Patrick, MIGNEROT Vincent, PELOT Alain, REIGNEY Frederic, RONDOT Jérémy, STIRNEMANN Claude, THEUREL Alain.

Secrétaire de séance : M. HUMBERT Patrick

Objet : Approbation du compte de gestion 2023 : Budget Annexe Eau

Les documents préparatoires ont été adressés préalablement au conseil communautaire et diffusés en séance.

Le président, M. MALESIEUX Thierry, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Vice-Président en charge des finances présente le compte de gestion 2023 pour le budget annexe Eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté :
DÉCIDE, à l'unanimité des membres votants :
D'approuver le compte de gestion 2023 pour le budget annexe Eau.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le 15 février 2024

Le Président,
MALESIEUX Thierry


**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2024/08
Département HAUTE-SAONE		Séance du 12 février 2024

Nombre de membres en exercice : 58
Nombre de membres présents : 41
Nombre de membres votants : 44
Nombre de membres absents : 17
Date de la convocation : 5 février 2024
Date de l'affichage : 15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février à 20h30 les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de MERCEY LE GRAND.

Absents excusés :

M. CUSSEY Michel,
Mme. MERCIER Mélanie,
M. NOIRMAIN Jocelyn,
M. COTTIN Antoine, pouvoir à M. DARDELIN Martial
M. BEURAUD Yann, pouvoir à M. GAUTHIER André
M. BRAICHOTTE Jean-Pierre, pouvoir à Mme CUINET Catherine
Mme GROSJEAN Sandrine, pourvoir à Mme BERCOT Françoise
M. BALLOT Noël remplacé par son suppléant M. FRICHET Jean-Luc
M. DUCRET Pascal remplacé par son suppléant M. DUCRET Dominique
Mme LACOUR Marie-Claire, remplacée par son suppléant M. CHEVANNE David
Mme MULIN Aline, remplacée par son suppléant M. SAUTENET Dominique
M. PETIGNY Maxime, remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick

Absents :

M. BALLOT Vincent, DOBRO Christophe, DOUBEY Boris, MEUTELET Patrick, MIGNEROT Vincent, PELOT Alain, REIGNEY Frederic, RONDOT Jérémy, STIRNEMANN Claude, THEUREL Alain.

Secrétaire de séance : M. HUMBERT Patrick

Objet : Approbation du compte administratif 2023 Budget Annexe Eau

Les documents préparatoires ont été adressés préalablement au conseil communautaire et diffusés en séance.

Le président, M. MALESIEUX Thierry, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Vice-Président en charge des finances présente le compte administratif 2023 pour le budget annexe eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté :
DÉCIDE, à l'unanimité des membres votants :
D'approuver le compte administratif 2023 pour le Budget Annexe Eau.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le 15 février 2024

Le Président,
MALESIEUX Thierry

**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2024/09
Département HAUTE-SAONE		Séance du 12 février 2024

Nombre de membres en exercice : 58

Nombre de membres présents : 41

Nombre de membres votants : 44

Nombre de membres absents : 17

Date de la convocation : 5 février 2024

Date de l'affichage : 15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février à 20h30 les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de MERCEY LE GRAND.

Absents excusés :

M. CUSSEY Michel,

Mme. MERCIER Mélanie,

M. NOIRMAIN Jocelyn,

M. COTTIN Antoine, pouvoir à M. DARDELIN Martial

M. BEURAUD Yann, pouvoir à M. GAUTHIER André

M. BRAICHOTTE Jean-Pierre, pouvoir à Mme CUINET Catherine

Mme GROSJEAN Sandrine, pourvoir à Mme BERCOT Françoise

M. BALLOT Noël remplacé par son suppléant M. FRICHET Jean-Luc

M. DUCRET Pascal remplacé par son suppléant M. DUCRET Dominique

Mme LACOUR Marie-Claire, remplacée par son suppléant M. CHEVANNE David

Mme MULIN Aline, remplacée par son suppléant M. SAUTENET Dominique

M. PETIGNY Maxime, remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick

Absents :

M. BALLOT Vincent, DOBRO Christophe, DOUBEY Boris, MEUTELET Patrick, MIGNEROT Vincent, PELOT Alain, REIGNEY Frederic, RONDOT Jérémy, STIRNEMANN Claude, THEUREL Alain.

Secrétaire de séance : M. HUMBERT Patrick

Objet : Approbation du compte de gestion 2023 : Budget Annexe Assainissement

Les documents préparatoires ont été adressés préalablement au conseil communautaire et diffusés en séance.

Le président, M. MALESIEUX Thierry, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Vice-Président en charge des finances présente le compte de gestion 2023 pour le budget annexe Assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté :

DÉCIDE, à l'unanimité des membres votants :

D'approuver le compte de gestion 2023 pour le Budget Annexe Assainissement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 15 février 2024

Le Président,

MALESIEUX Thierry

Communauté de Commune.

du Val Marnaysien

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2024/10
Département HAUTE-SAONE		Séance du 12 février 2024

Nombre de membres en exercice : 58
Nombre de membres présents : 41
Nombre de membres votants : 44
Nombre de membres absents : 17
Date de la convocation : 5 février 2024
Date de l'affichage : 15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février à 20h30 les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de MERCEY LE GRAND.

Absents excusés :

M. CUSSEY Michel,
Mme. MERCIER Mélanie,
M. NOIRMAIN Jocelyn,
M. COTTIN Antoine, pouvoir à M. DARDELIN Martial
M. BEURAUD Yann, pouvoir à M. GAUTHIER André
M. BRAICHOTTE Jean-Pierre, pouvoir à Mme CUINET Catherine
Mme GROSJEAN Sandrine, pouvoir à Mme BERCOT Françoise
M. BALLOT Noël remplacé par son suppléant M. FRICHET Jean-Luc
M. DUCRET Pascal remplacé par son suppléant M. DUCRET Dominique
Mme LACOUR Marie-Claire, remplacée par son suppléant M. CHEVANNE David
Mme MULIN Aline, remplacée par son suppléant M. SAUTENET Dominique
M. PETIGNY Maxime, remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick

Absents :

M. BALLOT Vincent, DOBRO Christophe, DOUBEY Boris, MEUTELET Patrick, MIGNEROT Vincent, PELOT Alain, REIGNEY Frederic, RONDOT Jérémy, STIRNEMANN Claude, THEUREL Alain.

Secrétaire de séance : M. HUMBERT Patrick

Objet : Approbation du compte administratif 2023 Budget Annexe Assainissement

Les documents préparatoires ont été adressés préalablement au conseil communautaire et diffusés en séance.

Le président, M. MALESIEUX Thierry, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Vice-Président en charge des finances présente le compte administratif 2023 pour le budget annexe assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté :

DÉCIDE, à l'unanimité des membres votants :

D'approuver le compte administratif 2023 pour le Budget Annexe Assainissement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 15 février 2024

Le Président,

MALESIEUX Thierry

**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2024/11
Département HAUTE-SAONE		Séance du 12 février 2024

Nombre de membres en exercice : 58
Nombre de membres présents : 41
Nombre de membres votants : 44
Nombre de membres absents : 17
Date de la convocation : 5 février 2024
Date de l'affichage : 15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février à 20h30 les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de MERCEY LE GRAND.

Absents excusés :

M. CUSSEY Michel,
Mme. MERCIER Mélanie,
M. NOIRMAIN Jocelyn,
M. COTTIN Antoine, pouvoir à M. DARDELIN Martial
M. BEURAUD Yann, pouvoir à M. GAUTHIER André
M. BRAICHOTTE Jean-Pierre, pouvoir à Mme CUINET Catherine
Mme GROSJEAN Sandrine, pourvoir à Mme BERCOT Françoise
M. BALLOT Noël remplacé par son suppléant M. FRICHET Jean-Luc
M. DUCRET Pascal remplacé par son suppléant M. DUCRET Dominique
Mme LACOUR Marie-Claire, remplacée par son suppléant M. CHEVANNE David
Mme MULIN Aline, remplacée par son suppléant M. SAUTENET Dominique
M. PETIGNY Maxime, remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick

Absents :

M. BALLOT Vincent, DOBRO Christophe, DOUBEY Boris, MEUTELET Patrick, MIGNEROT Vincent, PELOT Alain, REIGNEY Frederic, RONDOT Jérémy, STIRNEMANN Claude, THEUREL Alain.

Secrétaire de séance : M. HUMBERT Patrick

Objet : Approbation du compte de gestion 2023 : Budget Annexe ZAE à Ruffey-le-Château

Les documents préparatoires ont été adressés préalablement au conseil communautaire et diffusés en séance.

Le président, M. MALESIEUX Thierry, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Vice-Président en charge des finances présente le compte de gestion 2023 pour le budget annexe ZAE à Ruffey-le-Château.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté :

DÉCIDE, à la majorité (un contre) des membres votants :

D'approuver le compte de gestion 2023 pour le Budget Annexe ZAE à Ruffey-le-Château.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 15 février 2024

Le Président,

MALESIEUX Thierry

**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2024/12
Département HAUTE-SAONE		Séance du 12 février 2024

Nombre de membres en exercice : 58

Nombre de membres présents : 41

Nombre de membres votants : 44

Nombre de membres absents : 17

Date de la convocation : 5 février 2024

Date de l'affichage : 15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février à 20h30 les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de MERCEY LE GRAND.

Absents excusés :

M. CUSSEY Michel,

Mme. MERCIER Mélanie,

M. NOIRMAIN Jocelyn,

M. COTTIN Antoine, pouvoir à M. DARDELIN Martial

M. BEURAUD Yann, pouvoir à M. GAUTHIER André

M. BRAICHOTTE Jean-Pierre, pouvoir à Mme CUINET Catherine

Mme GROSJEAN Sandrine, pouvoir à Mme BERCOT Françoise

M. BALLOT Noël remplacé par son suppléant M. FRICHET Jean-Luc

M. DUCRET Pascal remplacé par son suppléant M. DUCRET Dominique

Mme LACOUR Marie-Claire, remplacée par son suppléant M. CHEVANNE David

Mme MULIN Aline, remplacée par son suppléant M. SAUTENET Dominique

M. PETIGNY Maxime, remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick

Absents :

M. BALLOT Vincent, DOBRO Christophe, DOUBEY Boris, MEUTELET Patrick, MIGNEROT Vincent, PELOT Alain, REIGNEY Frederic, RONDOT Jérémy, STIRNEMANN Claude, THEUREL Alain.

Secrétaire de séance : M. HUMBERT Patrick

Objet : Approbation du compte administratif 2023 Budget Annexe ZAE à Ruffey-le-Château

Les documents préparatoires ont été adressés préalablement au conseil communautaire et diffusés en séance.

Le président, M. MALESIEUX Thierry, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Vice-Président en charge des finances présente le compte administratif 2023 pour le budget annexe ZAE à Ruffey-le-Château.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté ;

DÉCIDE, à la majorité (un contre) des membres votants :

D'approuver le compte administratif 2023 pour le Budget Annexe ZAE à Ruffey-le-Château.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

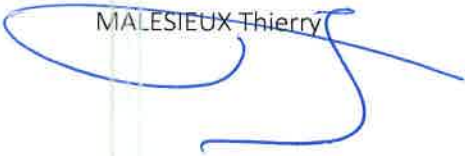
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 15 février 2024

Le Président,

MALESIEUX Thierry



**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2024/13
Département HAUTE-SAONE		Séance du 12 février 2024

Nombre de membres en exercice : 58
Nombre de membres présents : 41
Nombre de membres votants : 44
Nombre de membres absents : 17
Date de la convocation : 5 février 2024
Date de l'affichage : 15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février à 20h30 les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de MERCEY LE GRAND.

Absents excusés :

M. CUSSEY Michel,
Mme. MERCIER Mélanie,
M. NOIRMAIN Jocelyn,
M. COTTIN Antoine, pouvoir à M. DARDELIN Martial
M. BEURAUD Yann, pouvoir à M. GAUTHIER André
M. BRAICHOTTE Jean-Pierre, pouvoir à Mme CUINET Catherine
Mme GROSJEAN Sandrine, pouvoir à Mme BERCOT Françoise
M. BALLOT Noël remplacé par son suppléant M. FRICHET Jean-Luc
M. DUCRET Pascal remplacé par son suppléant M. DUCRET Dominique
Mme LACOUR Marie-Claire, remplacée par son suppléant M. CHEVANNE David
Mme MULIN Aline, remplacée par son suppléant M. SAUTENET Dominique
M. PETIGNY Maxime, remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick

Absents :

M. BALLOT Vincent, DOBRO Christophe, DOUBEY Boris, MEUTELET Patrick, MIGNEROT Vincent, PELOT Alain, REIGNEY Frederic, RONDOT Jérémy, STIRNEMANN Claude, THEUREL Alain.

Secrétaire de séance : M. HUMBERT Patrick

Objet : Approbation du compte de gestion 2023 : Budget Annexe Maison de Santé Pluri professionnelle (MSP)

Les documents préparatoires ont été adressés préalablement au conseil communautaire et diffusés en séance.

Le président, M. MALESIEUX Thierry, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

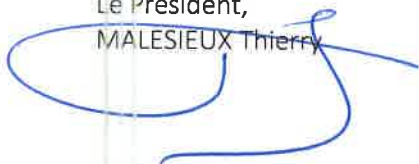
Le Vice-Président en charge des finances présente le compte de gestion 2023 pour le budget annexe Maison de santé pluri-professionnelle (MSP).

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté :
DÉCIDE, à la majorité (une abstention) des membres votants :
D'approuver le compte de gestion 2023 pour le Budget MSP.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le 15 février 2024

Le Président,
MALESIEUX Thierry



**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2024/14
Département HAUTE-SAONE		Séance du 12 février 2024

Nombre de membres en exercice : 58
Nombre de membres présents : 41
Nombre de membres votants : 44
Nombre de membres absents : 17
Date de la convocation : 5 février 2024
Date de l'affichage : 15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février à 20h30 les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de MERCEY LE GRAND.

Absents excusés :

M. CUSSEY Michel,
Mme. MERCIER Mélanie,
M. NOIRMAIN Jocelyn,
M. COTTIN Antoine, pouvoir à M. DARDELIN Martial
M. BEURAUD Yann, pouvoir à M. GAUTHIER André
M. BRAICHOTTE Jean-Pierre, pouvoir à Mme CUINET Catherine
Mme GROSJEAN Sandrine, pourvoir à Mme BERCOT Françoise
M. BALLOT Noël remplacé par son suppléant M. FRICHET Jean-Luc
M. DUCRET Pascal remplacé par son suppléant M. DUCRET Dominique
Mme LACOUR Marie-Claire, remplacée par son suppléant M. CHEVANNE David
Mme MULIN Aline, remplacée par son suppléant M. SAUTENET Dominique
M. PETIGNY Maxime, remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick

Absents :

M. BALLOT Vincent, DOBRO Christophe, DOUBEY Boris, MEUTELET Patrick, MIGNEROT Vincent, PELOT Alain, REIGNEY Frederic, RONDOT Jérémy, STIRNEMANN Claude, THEUREL Alain.

Secrétaire de séance : M. HUMBERT Patrick

Objet : Approbation du compte administratif 2023 Budget Annexe Maison de santé Pluri-professionnelle (MSP)

Les documents préparatoires ont été adressés préalablement au conseil communautaire et diffusés en séance.

Le président, M. MALESIEUX Thierry, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Vice-Président en charge des finances présente le compte administratif 2023 pour le budget annexe Maison de santé Pluri-professionnelle (MSP).

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté :

DÉCIDE, à la majorité (une abstention) des membres votants :

D'approuver le compte administratif 2023 pour le Budget Annexe Maison de santé Pluri-professionnelle (MSP).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

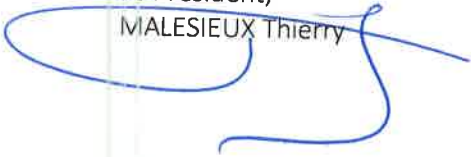
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 15 février 2024

Le Président,

MALESIEUX Thierry



**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2024/15
Département HAUTE-SAONE		Séance du 12 février 2024

Nombre de membres en exercice : 58
Nombre de membres présents : 41
Nombre de membres votants : 45
Nombre de membres absents : 17
Date de la convocation : 5 février 2024
Date de l'affichage : 15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février à 20h30 les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de MERCEY LE GRAND.

Absents excusés :

M. CUSSEY Michel,
Mme. MERCIER Mélanie,
M. NOIRMAIN Jocelyn,
M. COTTIN Antoine, pouvoir à M. DARDELIN Martial
M. BEURAUD Yann, pouvoir à M. GAUTHIER André
M. BRAICHOTTE Jean-Pierre, pouvoir à Mme CUINET Catherine
Mme GROSJEAN Sandrine, pourvoir à Mme BERCOT Françoise
M. BALLOT Noël remplacé par son suppléant M. FRICHET Jean-Luc
M. DUCRET Pascal remplacé par son suppléant M. DUCRET Dominique
Mme LACOUR Marie-Claire, remplacée par son suppléant M. CHEVANNE David
Mme MULIN Aline, remplacée par son suppléant M. SAUTENET Dominique
M. PETIGNY Maxime, remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick

Absents :

M. BALLOT Vincent, DOBRO Christophe, DOUBEY Boris, MEUTELET Patrick, MIGNEROT Vincent, PELOT Alain, REIGNEY Frederic, RONDOT Jérémy, STIRNEMANN Claude, THEUREL Alain.

Secrétaire de séance : HUMBERT Patrick

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2023

Le document synthétisant les résultats des budgets principaux et annexes a été adressé préalablement et diffusé en séance du conseil communautaire.

Le Vice-Président en charge des finances donne lecture des tableaux de résultats des différents budgets.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté ;
DÉCIDE, à l'unanimité des membres votants :

- Pour le compte administratif 2023 du Budget Principal de la CCVM :

De reprendre un déficit de 897 714,24 € en section d'investissement (compte 001), et d'affecter 2 160 522,76 € en recettes de fonctionnement (compte 002, résultat de fonctionnement reporté).

- De constater que le compte administratif 2023 du Budget Annexe relatif aux Ordures Ménagères :

Un excédent de fonctionnement de : 299 374,77 €

Un excédent d'investissement de : 227 285,45 €

- De constater que le compte administratif 2023 du Budget Annexe du lotissement de la zone d'activités économiques (ZAE) les Plantes à Marnay fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement de : 4 980,58 €

Un déficit d'investissement de : 442 264,71 €

- De constater que le compte administratif 2023 du Budget Annexe ZAE à Ruffey-le-Château :

Un excédent de fonctionnement de : 136,98 €

Un déficit d'investissement de : 222 300,96 €

- De constater que le compte administratif 2023 du Budget Annexe Maison de Santé Pluri-professionnelle (MSP) :

Un déficit de fonctionnement de : 7 075,25 €

Les Budgets Annexes : Eau et Assainissement et ne présentent ni excédent ni déficit.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 15 février 2024

Le Président,
MALESIEUX Thierry

**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2024/16
Département HAUTE-SAONE		Séance du 12 février 2024

Nombre de membres en exercice : 58
Nombre de membres présents : 41
Nombre de membres votants : 45
Nombre de membres absents : 17
Date de la convocation : 5 février 2024
Date de l'affichage : 15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février à 20h30 les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de MERCEY LE GRAND.

Absents excusés :

M. CUSSEY Michel,
Mme. MERCIER Mélanie,
M. NOIRMAIN Jocelyn,
M. COTTIN Antoine, pouvoir à M. DARDELIN Martial
M. BEURAUD Yann, pouvoir à M. GAUTHIER André
M. BRAICHOTTE Jean-Pierre, pouvoir à Mme CUINET Catherine
Mme GROSJEAN Sandrine, pouvoir à Mme BERCOT Françoise
M. BALLOT Noël remplacé par son suppléant M. FRICHET Jean-Luc
M. DUCRET Pascal remplacé par son suppléant M. DUCRET Dominique
Mme LACOUR Marie-Claire, remplacée par son suppléant M. CHEVANNE David
Mme MULIN Aline, remplacée par son suppléant M. SAUTENET Dominique
M. PETIGNY Maxime, remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick

Absents :

M. BALLOT Vincent, DOBRO Christophe, DOUBEY Boris, MEUTELET Patrick, MIGNEROT Vincent, PELOT Alain, REIGNEY Frederic, RONDOT Jérémy, STIRNEMANN Claude, THEUREL Alain.

Secrétaire de séance : HUMBERT Patrick

Objet : Aides à l'immobilier d'entreprise 07 – SARL Ewelia

VU la compétence détenue par la Communauté de Communes du Val Marnaysien pour mener des actions de développement économique ;
VU la délibération de la Communauté de Communes du Val Marnaysien en date du 11 décembre 2023 mettant en œuvre un règlement d'intervention pour aider les projets immobiliers d'entreprise ;
VU la demande de d'aide formulée par la SARL Ewelia ;
VU l'avis favorable de la commission développement économique réunie le 8 février 2024.

La Communauté de Communes du Val Marnaysien peut octroyer une aide publique au projet immobilier d'une entreprise désireuse de se développer sur le territoire communautaire si elle estime que sa demande est économiquement fondée et adaptée au contexte local.

Monsieur Kusade a repris le fonds de commerce de l'épicerie à Marnay qui a fermé en 2024. La reprise de ce commerce de proximité nécessite de petits travaux de rafraîchissement et de mise en œuvre de nouveaux équipements pour développer l'offre.

Le montant du projet, investissement immobilier uniquement, s'élève à 5 053,00 €. Il s'agit d'un projet local au regard du règlement d'intervention.

L'instruction de la demande d'aide a établi l'assiette des dépenses éligibles à hauteur de 5 053,00 €. L'application du taux d'aide à hauteur de 10 % des dépenses éligibles a fixé la proposition de la commission développement économique à une subvention de 505,30 €.

Après instruction du dossier, la commission développement économique a examiné le dossier et émis un avis favorable à la demande à l'unanimité.

Après avoir délibéré, le Conseil de communauté :

DÉCIDE, à la majorité (44 pour et 1 contre)

- d'allouer une aide à l'immobilier d'entreprise à la SARL Ewelia à hauteur de 505,30 € représentant 10 % des dépenses éligibles,
- d'autoriser le Président à signer la convention avec la SARL Ewelia définissant notamment les engagements du bénéficiaire de l'aide et les modalités de son versement.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le 15 février 2024

Le Président,
MALESIEUX Thierry

**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2024/17
Département HAUTE-SAONE		Séance du 12 février 2024

Nombre de membres en exercice : 58
Nombre de membres présents : 41
Nombre de membres votants : 45
Nombre de membres absents : 17
Date de la convocation : 5 février 2024
Date de l'affichage : 15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février à 20h30 les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de MERCEY LE GRAND.

Absents excusés :

M. CUSSEY Michel,
Mme. MERCIER Mélanie,
M. NOIRMAIN Jocelyn,
M. COTTIN Antoine, pouvoir à M. DARDELIN Martial
M. BEURAUD Yann, pouvoir à M. GAUTHIER André
M. BRAICHOTTE Jean-Pierre, pouvoir à Mme CUINET Catherine
Mme GROSJEAN Sandrine, pourvoir à Mme BERCOT Françoise
M. BALLOT Noël remplacé par son suppléant M. FRICHET Jean-Luc
M. DUCRET Pascal remplacé par son suppléant M. DUCRET Dominique
Mme LACOUR Marie-Claire, remplacée par son suppléant M. CHEVANNE David
Mme MULIN Aline, remplacée par son suppléant M. SAUTENET Dominique
M. PETIGNY Maxime, remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick

Absents :

M. BALLOT Vincent, DOBRO Christophe, DOUBEY Boris, MEUTELET Patrick, MIGNEROT Vincent, PELOT Alain, REIGNEY Frederic, RONDOT Jérémy, STIRNEMANN Claude, THEUREL Alain.

Secrétaire de séance : HUMBERT Patrick

Objet : Aides à l'immobilier d'entreprise 08 – SCI Les Charmettes

VU la compétence détenue par la Communauté de Communes du Val Marnaysien pour mener des actions de développement économique ;
VU la délibération de la Communauté de Communes du Val Marnaysien en date du 11 décembre 2023 mettant en œuvre un règlement d'intervention pour aider les projets immobiliers d'entreprise ;
VU la convention avec le Département du Doubs relative à la délégation d'octroi des aides à l'investissement immobilier d'entreprise validée par la délibération n°2023/120 du 11 décembre 2023 ;
VU la demande de d'aide formulée par la SCI Les Charmettes ;
VU l'avis favorable de la commission développement économique réunie le 8 février 2024.
La Communauté de Communes du Val Marnaysien peut octroyer une aide publique au projet immobilier d'une entreprise désireuse de se développer sur le territoire communautaire si elle estime que sa demande est économiquement fondée et adaptée au contexte local.

L'EURL Charmoille dispose d'un laboratoire et d'un magasin au centre du village de Recologne mais l'espace est devenu trop exigü et ne répond pas aux nouvelles normes. La SCI Les Charmettes a été créée pour construire un nouveau bâtiment sur un espace vacant à l'entrée du village. Ce bâtiment à usage artisanat et commercial accueillera la société d'exploitation pour réaliser son activité de boucherie charcuterie traiteur salaison avec un coin repas.

Le montant du projet, investissement immobilier uniquement, s'élève à 1 139 553,49 €. Il s'agit d'un projet local au regard du règlement d'intervention.

L'instruction de la demande d'aide a établi l'assiette des dépenses éligibles à hauteur de 1 139 553,49 €. L'application du taux d'aide à hauteur de 10 % des dépenses éligibles a fixé la proposition de la commission développement économique à une subvention de 10 000,00 €, montant plafond de l'aide.

Après instruction du dossier, la commission développement économique a examiné le dossier et émis un avis favorable à la demande à l'unanimité.

Après avoir délibéré, le Conseil de communauté :

DÉCIDE, à la majorité (43 pour et 2 abstentions)

- d'allouer une aide à l'immobilier d'entreprise à la SCI Les Charmettes à hauteur de 10 000,00 € correspondant au montant plafond de l'aide défini par l'EPCI,
- d'autoriser le Président à transmettre le dossier au Département du Doubs dans le cadre de la délégation d'octroi d'aide
- d'autoriser le Président à signer tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le 15 février 2024

Le Président,
MALESIEUX Thierry

**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2024/18
Département HAUTE-SAONE		Séance du 12 février 2024

Nombre de membres en exercice : 58
Nombre de membres présents : 41
Nombre de membres votants : 45
Nombre de membres absents : 17
Date de la convocation : 5 février 2024
Date de l'affichage : 15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février à 20h30 les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de MERCEY LE GRAND.

Absents excusés :

M. CUSSEY Michel,
Mme. MERCIER Mélanie,
M. NOIRMAIN Jocelyn,
M. COTTIN Antoine, pouvoir à M. DARDELIN Martial
M. BEURAUD Yann, pouvoir à M. GAUTHIER André
M. BRAICHOTTE Jean-Pierre, pouvoir à Mme CUINET Catherine
Mme GROSJEAN Sandrine, pourvoir à Mme BERCOT Françoise
M. BALLOT Noël remplacé par son suppléant M. FRICHET Jean-Luc
M. DUCRET Pascal remplacé par son suppléant M. DUCRET Dominique
Mme LACOUR Marie-Claire, remplacée par son suppléant M. CHEVANNE David
Mme MULIN Aline, remplacée par son suppléant M. SAUTENET Dominique
M. PETIGNY Maxime, remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick

Absents :

M. BALLOT Vincent, DOBRO Christophe, DOUBEY Boris, MEUTELET Patrick, MIGNEROT Vincent, PELOT Alain, REIGNEY Frederic, RONDOT Jérémy, STIRNEMANN Claude, THEUREL Alain.

Secrétaire de séance : HUMBERT Patrick

Objet : Participation 2024 à la Mission Locale du Bassin Graylois

La Mission Locale du Bassin Graylois sollicite les CC dont la CCVM pour un soutien à hauteur de 0,50 €/habitant pour 2024. La mission locale effectue des permanences à la CCVM depuis 2013.

Il s'agit d'une participation de la CCVM mais uniquement pour la partie haut-saônoise de son territoire. Il est proposé de poursuivre le partenariat avec la Mission Locale qui effectue des permanences à la CCVM.

Après avoir délibéré, le Conseil de communauté :
DÉCIDE, à la majorité (44 pour et 1 abstention) des membres votants :

- De valider la participation de la Communauté de Communes du Val Marnaysien à la Mission Locale du Bassin Graylois à hauteur de 0,50 €/habitant mais uniquement pour la partie haut-saônoise de son territoire, soit 3 694 € pour 7 388 (population totale 2024) pour 2024.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférent.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 15 février 2024,

Le Président,

M. MALESIEUX Thierry

**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2024/19
Département HAUTE-SAONE		Séance du 12 février 2024

Nombre de membres en exercice : 58
Nombre de membres présents : 41
Nombre de membres votants : 45
Nombre de membres absents : 17
Date de la convocation : 5 février 2024
Date de l'affichage : 15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février à 20h30 les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de MERCEY LE GRAND.

Absents excusés :

M. CUSSEY Michel,
Mme. MERCIER Mélanie,
M. NOIRMAIN Jocelyn,
M. COTTIN Antoine, pouvoir à M. DARDELIN Martial
M. BEURAUD Yann, pouvoir à M. GAUTHIER André
M. BRAICHOTTE Jean-Pierre, pouvoir à Mme CUINET Catherine
Mme GROSJEAN Sandrine, pourvoir à Mme BERCOT Françoise
M. BALLOT Noël remplacé par son suppléant M. FRICHET Jean-Luc
M. DUCRET Pascal remplacé par son suppléant M. DUCRET Dominique
Mme LACOUR Marie-Claire, remplacée par son suppléant M. CHEVANNE David
Mme MULIN Aline, remplacée par son suppléant M. SAUTENET Dominique
M. PETIGNY Maxime, remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick

Absents :

M. BALLOT Vincent, DOBRO Christophe, DOUBEY Boris, MEUTELET Patrick, MIGNEROT Vincent, PELOT Alain, REIGNEY Frederic, RONDOT Jérémy, STIRNEMANN Claude, THEUREL Alain.

Secrétaire de séance : HUMBERT Patrick

Objet : Attribution des aides CCVM « P'tit Pass Culturel »

La Conseillère déléguée au lien social rappelle que par une délibération du 30 mai 2022, la CCVM a mis en place une aide financière destinée à encourager la pratique d'activités artistiques et culturelles chez les enfants du territoire : le P'tit Pass Culturel. Pouvant aller jusqu'à 40 €, cette aide permet de rembourser une partie des frais d'inscriptions à l'activité pratiquée.

Le P'tit Pass Culturel a été renouvelé pour l'année 2023/2024 par une délibération du conseil communautaire en date du 10 juillet 2023. Pour cette nouvelle édition, l'aide est désormais accessible dès 5 ans et toujours jusqu'à 15 ans.

Depuis le conseil communautaire du 30 octobre 2023, 147 aides ont été attribuées.

Au 7 février 2024, 41 nouveaux dossiers ont été reçus en provenance de 22 communes de la CCVM. Parmi ces dossiers, et en prenant en compte les dossiers reçus avant le précédent conseil mais considérés « en attente », 47 dossiers sont recevables pour un total de 1 880 €.

Ci-dessous tableau récapitulatif des dossiers éligibles à l'attribution de l'aide :

N° Dossier	Nom de l'enfant	Prénom de l'enfant	Age	Activité pratiquée	Commune de résidence	Nom et prénom du demandeur	Montant des frais d'inscriptions	Part CCVM
1	ARNOUX	Maëlle	03/05/2012	Dessin peinture	Jallerange	BONNOT Delphine	216	40
2	BAROUIN	Clément	19/06/2009	Cours de Batterie	Sornay	BAROUIN Sabrina	612	40
3	BAROUIN	Léonie	18/03/2013	Cours de piano	Sornay	BAROUIN Sabrina	486	40
4	BAUD	Mia	17/09/2011	Cours de piano	Breslilly	ROULIE Fabienne	272	40
5	BILLOD	Gaston	27/02/2017	Zumba	Emagny	BILLOD Julien	175	40
6	BILLOD	Lancelot	02/05/2014	Trompette	Emagny	BILLOD Julien	123	40
7	BOUSSEAU	Chloé	20/04/2018	Zumba	Chambornay-les-Pin	MORLEC BOUSSEAU Aline	176	40
8	BURGY	Bérénice	03/11/2012	Piano	Chancey	LONGET BURGY Lucie	416	40
9	BURGY	Elouan	10/09/2010	Batterie	Chancey	LONGET BURGY Lucie	640	40
10	BURGY	Romane	29/07/2016	Piano	Chancey	LONGET BURGY Lucie	416	40
11	CHAMPLON	Agathe	11/03/2016	Expression corporelle	Etrabonne	CHAMPLON Romain	40	40
12	CLERC	Anna	16/08/2009	Clavecin	Lantenne Vertière	CLERC Laetitia	335,53	40
13	CLERC	Isalys	31/01/2011	Danse classique	Lantenne Vertière	CLERC Laetitia	387,3	40
14	CREVOISIER	Elena	23/12/2010	Hip Hop	Chambornay Lès Pin	NAMANI Murielle	162,75	40
15	DE CARVALHO	Thomas	28/12/2011	Batterie	Ruffey-le-Château	DE CARVALHO Michel	576	40
16	ECOFFARD	Clémence	23/04/2019	Danse	Chaumercenne	ECOFFARD Benjamin	195	40
17	FAURE	Camille	28/03/2013	Clarinette	Bard Les Pesmes	FAURE Aude	631	40
18	FOURMY	Maëlya	17/12/2018	Zumba	Emagny	LAMBERT Chloé	175	40

19	GABEREL	Léon	24/05/2012	Batterie	Hugier	GABEREL Yohann	200	40
20	GAILLARD	Thaïs	04/10/2017	Théâtre	Bay	GAILLARD Emilie	40	40
21	GENTELET	Margaud	28/03/2015	Piano	Mercey Le Grand	GENTELET Maud	215	40
22	GRILLE	Lucas	13/06/2013	Théâtre Improvisation	Recologne	CAVICCHI Sephora	130	40
23	INVERNIZZI	Angel	14/09/2008	Hip Hop	Chancey	INVERNIZZI Jean-François	180	40
24	JACQUOT	Clara	01/10/2015	Danse	Marnay	BRELOT Nathalie	80	40
25	JUKER COUSIN	Elina	10/07/2016	Zumba	Gezier-et- Fontenelay	JUKER COUSIN Pauline	176	40
26	JUKER COUSIN	Lino	30/01/2012	Hip Hop	Gezier-et- Fontenelay	JUKER COUSIN Pauline	190	40
27	LABOURO	Alice	21/03/2015	Expression corporelle	Etrabonne	FAIVRE Amélie	40	40
28	LEGAGNEUX	Léonie	04/12/2012	Danse	Sornay	LEGAGNEY Kevin	80	40
29	LETONDAL	Augustine	07/03/2014	Danse	Recologne	LETONDAL Annabelle	80	40
30	MANGE	Suzanne	03/06/2018	Danse	Marnay	DAGAT Hélène	40	40
31	MIGEON	Jeanne	26/10/2016	Clarinete	Recologne	MIGEON Cécile et Jérôme	665	40
32	NOEL	Capucine	18/06/2014	Piano	Sornay	MUSUMECI Elodie	272	40
33	NOEL	Romane	21/12/2015	Batterie	Sornay	MUSUMECI Elodie	450	40
34	PALLAUD	Ambre	28/07/2017	Expression corporelle et musicale	Mercey-le- Grand	PALLAUD Laure	40	40
35	PALLAUD	Rose	28/01/2015	Expression corporelle et musicale	Mercey-le- Grand	PALLAUD Laure	40	40
36	QUEROL	Léonie	30/11/2011	Piano	Chevigny-sur- l'Ognon	GAY Caroline	486	40
37	THOMAS	Mathis	19/11/2013	Poterie	Chevigny-sur- l'Ognon	VUILLECARD Delphine	156	40
38	RIBIERE	Gabriel	18/05/2017	Hip Hop	Montagney	RIBIERE Céline	180	40

39	RIBIERE	Maëlle	19/02/2013	Hip Hop	Montagney	RIBIERE Céline	150	40
40	ROBIN	Fleur	18/12/2016	Zumba	Beaumotte-Lès-Pin	TAN ROBIN Sinora	176	40
41	ROTA	Lili	26/07/2009	Théâtre	Avrigny	VEFOND Sonia	80	40
42	ROTA	Lola	09/05/2012	Théâtre	Avrigny	VEFOND Sonia	80	40
43	SALCEDAS	Candice	01/02/2010	Danse	Mercey Le Grand	GERBIER Cynthia	40	40
44	SARIOUI	Chloé	08/10/2015	Clarinette	Chenevrey et Morogne	VUILLET Céline	123	40
45	VALLET	Inès	31/05/2017	Zumba	Chevigny sur l'Ognon	VALLET Julien	175	40
46	VALLET	Robin	06/07/2013	Théâtre impro	Chevigny sur l'Ognon	VALLET Julien	180	40
47	VERNEREY	Michelle	07/06/2014	Expression corporelle et musicale	Mercey Le Grand	VERNEREY Lucie	40	40

Après avoir délibéré, le Conseil de communauté :

DÉCIDE, à la majorité (43 pour et 2 abstentions) des membres votants :

- D'attribuer les aides CCVM « P'tit Pass Culturel » suivant le tableau détaillé ci-dessus,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 15 février 2024,

Le Président,

M. MALESIEUX Thierry

**Communauté de Commune.
du Val Marnaysien**

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2024/20
Département HAUTE-SAONE		Séance du 12 février 2024

Nombre de membres en exercice : 58
Nombre de membres présents : 41
Nombre de membres votants : 45
Nombre de membres absents : 17
Date de la convocation : 5 février 2024
Date de l'affichage : 15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février à 20h30 les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de MERCEY LE GRAND.

Absents excusés :

M. CUSSEY Michel,
Mme. MERCIER Mélanie,
M. NOIRMAIN Jocelyn,
M. COTTIN Antoine, pouvoir à M. DARDELIN Martial
M. BEURAUD Yann, pouvoir à M. GAUTHIER André
M. BRAICHOTTE Jean-Pierre, pouvoir à Mme CUINET Catherine
Mme GROSJEAN Sandrine, pourvoir à Mme BERCOT Françoise
M. BALLOT Noël remplacé par son suppléant M. FRICHET Jean-Luc
M. DUCRET Pascal remplacé par son suppléant M. DUCRET Dominique
Mme LACOUR Marie-Claire, remplacée par son suppléant M. CHEVANNE David
Mme MULIN Aline, remplacée par son suppléant M. SAUTENET Dominique
M. PETIGNY Maxime, remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick

Absents :

M. BALLOT Vincent, DOBRO Christophe, DOUBEY Boris, MEUTELET Patrick, MIGNEROT Vincent, PELOT Alain, REIGNEY Frederic, RONDOT Jérémy, STIRNEMANN Claude, THEUREL Alain.

Secrétaire de séance : HUMBERT Patrick

Objet : Modification du règlement intérieur de la CCVM

Le règlement intérieur de la CCVM a été adopté le 1^{er} mars 2021 (délibération 2021/8) et la Conférence des Maires a été mise en place le 29 mars 2021 (délibération 2021/52).

Il est proposé d'intégrer le fonctionnement de la Conférence des Maires au règlement intérieur de la CCVM et de revoir certains points du règlement.

A savoir : ajouter le vote avec boîtier assimilé à un vote avec main levée ordinaire et les autres modalités de vote possibles : vote public et vote à bulletin secret.

Pour la Conférence des Maires, plusieurs maires absents lors de conférences avaient demandé à être remplacés. Le Président avait donné son aval pour le remplacement du maire par un conseiller communautaire titulaire ou suppléant. Néanmoins, selon l'article L5211-11-3 du CGCT : « La création d'une conférence des maires est obligatoire dans les établissements publics de coopération

intercommunale à fiscalité propre, sauf lorsque le bureau de l'établissement public comprend déjà l'ensemble des maires des communes membres.

La conférence des maires est présidée par le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Outre le président de l'établissement, elle comprend les maires des communes membres.

Elle se réunit, sur un ordre du jour déterminé, à l'initiative du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ou, dans la limite de quatre réunions par an, à la demande d'un tiers des maires. »

Il est donc proposé le maintien de la composition de la conférence des Maires telle que définie par la loi sans changement.

Dans la partie relative au Bureau communautaire, la rédaction actuelle du règlement intérieur est : « Par délibération n°2020/02 en date du 16 juillet 2020, le conseil communautaire a fixé la composition du bureau comme suit : le président, les 7 vice-présidents et les 15 autres membres soit 23 membres ».

Le Président a proposé au bureau communautaire de modifier ainsi : « la composition du bureau est fixée comme suit : le président, les 6 vice-présidents et les 15 autres membres soit 22 membres ».

Les différentes propositions faites ci-dessus ont été validées à l'unanimité par les membres du bureau avant présentation en conseil communautaire.

Après en avoir délibéré le conseil de communauté,
DÉCIDE, à la majorité (44 pour et 1 abstention)

De modifier le règlement intérieur de la communauté tel qu'il figure en document annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 15 février 2024

Le Président,
MALESIEUX Thierry

**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2024/21
Département HAUTE-SAONE		Séance du 12 février 2024

Nombre de membres en exercice : 58
 Nombre de membres présents : 41
 Nombre de membres votants : 45
 Nombre de membres absents : 17
 Date de la convocation : 5 février 2024
 Date de l'affichage : 15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février à 20h30 les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de MERCEY LE GRAND.

Absents excusés :

M. CUSSEY Michel,
 Mme. MERCIER Mélanie,
 M. NOIRMAIN Jocelyn,
 M. COTTIN Antoine, pouvoir à M. DARDELIN Martial
 M. BEURAUD Yann, pouvoir à M. GAUTHIER André
 M. BRAICHOTTE Jean-Pierre, pouvoir à Mme CUINET Catherine
 Mme GROSJEAN Sandrine, pourvoir à Mme BERCOT Françoise
 M. BALLOT Noël remplacé par son suppléant M. FRICHET Jean-Luc
 M. DUCRET Pascal remplacé par son suppléant M. DUCRET Dominique
 Mme LACOUR Marie-Claire, remplacée par son suppléant M. CHEVANNE David
 Mme MULIN Aline, remplacée par son suppléant M. SAUTENET Dominique
 M. PETIGNY Maxime, remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick

Absents :

M. BALLOT Vincent, DOBRO Christophe, DOUBEY Boris, MEUTELET Patrick, MIGNEROT Vincent, PELOT Alain, REIGNEY Frederic, RONDOT Jérémy, STIRNEMANN Claude, THEUREL Alain.

Secrétaire de séance : HUMBERT Patrick

Objet : Modification du règlement intérieur pour les agents de la CCVM

La dernière version du règlement intérieur destinée aux agents de la CCVM ayant été approuvée par le conseil communautaire du 23/05/2016, il devenait nécessaire, aux vues des évolutions des modes de fonctionnement des services de la CC et de la réglementation, de mettre à jour certaines thématiques. Ainsi, les cycles et horaires de travail, les règles relatives à l'utilisation du matériel et des locaux ou encore les dispositions concernant la santé et la sécurité au travail ont été mises à jour.

Cette révision du règlement intérieur est le résultat de réflexions et de propositions issues d'un groupe de travail composé d'élus, des représentants du personnel ainsi que d'agents du siège, qui a été validée à l'unanimité par les membres du Comité Social Territorial (CST) du 1^{er} février 2024.

Après en avoir délibéré le conseil de communauté,
DÉCIDE, à l'unanimité :

De modifier le règlement intérieur pour les agents de la communauté de communes tel qu'il figure en document annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 15 février 2024

Le Président,

MALESIEUX Thierry

**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2024/22
Département HAUTE-SAONE		Séance du 12 février 2024

Nombre de membres en exercice : 58
 Nombre de membres présents : 41
 Nombre de membres votants : 45
 Nombre de membres absents : 17
 Date de la convocation : 5 février 2024
 Date de l'affichage : 15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février à 20h30 les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de MERCEY LE GRAND.

Absents excusés :

M. CUSSEY Michel,
 Mme. MERCIER Mélanie,
 M. NOIRMAIN Jocelyn,
 M. COTTIN Antoine, pouvoir à M. DARDELIN Martial
 M. BEURAUD Yann, pouvoir à M. GAUTHIER André
 M. BRAICHOTTE Jean-Pierre, pouvoir à Mme CUINET Catherine
 Mme GROSJEAN Sandrine, pourvoir à Mme BERCOT Françoise
 M. BALLOT Noël remplacé par son suppléant M. FRICHET Jean-Luc
 M. DUCRET Pascal remplacé par son suppléant M. DUCRET Dominique
 Mme LACOUR Marie-Claire, remplacée par son suppléant M. CHEVANNE David
 Mme MULIN Aline, remplacée par son suppléant M. SAUTENET Dominique
 M. PETIGNY Maxime, remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick

Absents :

M. BALLOT Vincent, DOBRO Christophe, DOUBEY Boris, MEUTELET Patrick, MIGNEROT Vincent, PELOT Alain, REIGNEY Frederic, RONDOT Jérémy, STIRNEMANN Claude, THEUREL Alain.

Secrétaire de séance : HUMBERT Patrick

Objet : Délibération portant création de poste permanent

- Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L 332-8 2° ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34 ;
- Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et notamment l'article 21 ;
- Vu le décret n°88-145 du 15 février portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

- Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;
- Vu le budget de l'établissement ;

CONSIDERANT la nécessité de créer un poste pour le relais petite enfance (RPE)

Après avoir délibéré, le Conseil de communauté :

DÉCIDE, à l'unanimité des membres votants :

- De créer le poste ci-dessous étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,

Grade	Temps de travail hebdomadaire	Nombre de postes
Adjoint d'animation principal 2ème classe	17h30	1

- De se réserver la possibilité de recruter un agent contractuel en vertu de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 modifiée par la loi n°2019-828 susvisée,
- De s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 15 février 2024,

Le Président,
MALESIEUX Thierry

**Communauté de Commune.
du Val Marnaysien**

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2024/23
Département HAUTE-SAONE		Séance du 12 février 2024

Nombre de membres en exercice : 58
Nombre de membres présents : 41
Nombre de membres votants : 45
Nombre de membres absents : 17
Date de la convocation : 5 février 2024
Date de l'affichage : 15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février à 20h30 les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de MERCEY LE GRAND.

Absents excusés :

M. CUSSEY Michel,
Mme. MERCIER Mélanie,
M. NOIRMAIN Jocelyn,
M. COTTIN Antoine, pouvoir à M. DARDELIN Martial
M. BEURAUD Yann, pouvoir à M. GAUTHIER André
M. BRAICHOTTE Jean-Pierre, pouvoir à Mme CUINET Catherine
Mme GROSJEAN Sandrine, pourvoir à Mme BERCOT Françoise
M. BALLOT Noël remplacé par son suppléant M. FRICHET Jean-Luc
M. DUCRET Pascal remplacé par son suppléant M. DUCRET Dominique
Mme LACOUR Marie-Claire, remplacée par son suppléant M. CHEVANNE David
Mme MULIN Aline, remplacée par son suppléant M. SAUTENET Dominique
M. PETIGNY Maxime, remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick

Absents :

M. BALLOT Vincent, DOBRO Christophe, DOUBEY Boris, MEUTELET Patrick, MIGNEROT Vincent, PELOT Alain, REIGNEY Frederic, RONDOT Jérémy, STIRNEMANN Claude, THEUREL Alain.

Secrétaire de séance : HUMBERT Patrick

Objet : Contrat d'Assurance des Risques Statutaires

Le Président expose :

- l'opportunité pour l'Etablissement de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- l'opportunité de confier au Centre de gestion 70 le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;
- que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à l'établissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;
- Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ou des textes précédents le code et non encore codifiés ;

DÉCIDE, à l'unanimité des membres votants que :

La Communauté de Communes du Val Marnaysien (CCVM) charge le Centre de gestion :

- de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des contrats d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, accident de service & maladie contractée en service, maladie ordinaire et temps partiel thérapeutique sans lien avec un arrêt préalable, longue maladie & maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire ;
- Agents affiliés IRCANTEC : accident du travail & maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité et accueil de l'enfant, reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique.

Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2025.
- Régime du contrat : capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux contrats proposés fera l'objet d'une délibération ultérieure.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 15 février 2024,

Le Président,
MALESIEUX Thierry

**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2024/24
Département HAUTE-SAONE		Séance du 12 février 2024

Nombre de membres en exercice : 58
 Nombre de membres présents : 41
 Nombre de membres votants : 45
 Nombre de membres absents : 17
 Date de la convocation : 5 février 2024
 Date de l'affichage : 15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février à 20h30 les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de MERCEY LE GRAND.

Absents excusés :

M. CUSSEY Michel,
 Mme. MERCIER Mélanie,
 M. NOIRMAIN Jocelyn,
 M. COTTIN Antoine, pouvoir à M. DARDELIN Martial
 M. BEURAUD Yann, pouvoir à M. GAUTHIER André
 M. BRAICHOTTE Jean-Pierre, pouvoir à Mme CUINET Catherine
 Mme GROSJEAN Sandrine, pourvoir à Mme BERCOT Françoise
 M. BALLOT Noël remplacé par son suppléant M. FRICHET Jean-Luc
 M. DUCRET Pascal remplacé par son suppléant M. DUCRET Dominique
 Mme LACOUR Marie-Claire, remplacée par son suppléant M. CHEVANNE David
 Mme MULIN Aline, remplacée par son suppléant M. SAUTENET Dominique
 M. PETIGNY Maxime, remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick

Absents :

M. BALLOT Vincent, DOBRO Christophe, DOUBEY Boris, MEUTELET Patrick, MIGNEROT Vincent, PELOT Alain, REIGNEY Frederic, RONDOT Jérémy, STIRNEMANN Claude, THEUREL Alain.

Secrétaire de séance : HUMBERT Patrick

Objet : Avenant à la convention Vallée de l'Ognon avec Destination 70

La convention de partenariat pour le développement touristique de la Vallée de l'Ognon avec Destination 70 a été signée en 2021. Cette convention regroupe les départements de la Haute-Saône et du Doubs ainsi que l'ensemble des EPCI concernés par la destination touristique « Vallée de l'Ognon ». Un protocole de coopération (2018) a validé la mise en œuvre d'une gouvernance technique et politique à travers la mise en place d'un comité de technique et d'un conseil de destination dont l'animation a été confiée à Destination70.

Divers outils de promotion ont été réalisés (carte, vidéos, guide canoé-kayak...) et différentes actions d'animation (visites du patrimoine, Epicerie Culturelle) ont été engagées dans un cadre collaboratif avec des financements départementaux.

Un principe de financement partagé a été adopté depuis 2021 à travers une convention annuelle puis via une convention de 2 ans arrivée à terme au 31 décembre 2023. Il est proposé la signature d'un avenant d'un an.

La règle de répartition du financement entre les partenaires signataires demeure inchangée : destination 70 : 50 %, les CC du Pays de Villersexel, du pays de Montbozon Chanois, du pays Riolais, des monts de Gy et du Val Marnaysien : 7.5 %, la CC du Val de Gray : 3.25 %, grand Besançon métropole, la CA du grand dole et la CC des 2 vallées vertes : 2.5% et la CC du Doubs Baumois : 1.75 %

Le Conseil de destination du 12 octobre 2023 a acté un plan d'actions calibré à 51 620 € comprenant le financement du dispositif d'observation Flux Vision Tourisme (pour les seuls EPCI de Haute-Saône) pour un montant de 11 620 € (montant ajusté à la baisse après négociation avec ORANGE) et le financement d'un pot commun de 40 000 €, inférieur de 10 000 € aux deux années précédentes et pour lesquelles des reliquats ont été constatés.

La contribution financière de la Communauté de communes du Val Marnaysien au titre de l'année 2024 est de 4 162 €.

Pour éviter d'éventuels reliquats financiers qui seraient à reporter sur l'exercice suivant, la participation 2024 de l'EPCI sera appelée par Destination 70 en deux fois :

En mai 2024, Destination 70 appellera auprès de la Communauté de communes du Val Marnaysien une contribution de 2 662,00 € correspondant à la part de financement apportée par l'EPCI au dispositif d'observation Flux Vision Tourisme (1 162 €) auquel s'ajoute 50% de la participation de l'EPCI au pot commun 2024 (1 500 €),

En octobre 2024, Destination 70 sollicitera le solde de la participation due par l'EPCI ajustée en fonction des dépenses constatées de sorte à éviter tout reliquat fin 2024 (soit au maximum 1500 €).

Après en avoir délibéré le conseil de communauté,

DÉCIDE, à la majorité (42 pour et 3 abstentions)

- **de valider** le principe d'une participation de la CCVM pour 2024 selon les modalités précisées dans l'avenant,
- **d'autoriser** le président ou son représentant à signer l'avenant à la convention de partenariat Vallée de l'Ognon et tous les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 15 février 2024

Le Président,
MALESIEUX Thierry



**Communauté de Commune.
du Val Marnaysien**

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2024/25
Département HAUTE-SAONE		Séance du 12 février 2024

Nombre de membres en exercice : 58

Nombre de membres présents : 41

Nombre de membres votants : 45

Nombre de membres absents : 17

Date de la convocation : 5 février 2024

Date de l'affichage : 15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février à 20h30 les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de MERCEY LE GRAND.

Absents excusés :

M. CUSSEY Michel,

Mme. MERCIER Mélanie,

M. NOIRMAIN Jocelyn,

M. COTTIN Antoine, pouvoir à M. DARDELIN Martial

M. BEURAUD Yann, pouvoir à M. GAUTHIER André

M. BRAICHOTTE Jean-Pierre, pouvoir à Mme CUINET Catherine

Mme GROSJEAN Sandrine, pourvoir à Mme BERCOT Françoise

M. BALLOT Noël remplacé par son suppléant M. FRICHET Jean-Luc

M. DUCRET Pascal remplacé par son suppléant M. DUCRET Dominique

Mme LACOUR Marie-Claire, remplacée par son suppléant M. CHEVANNE David

Mme MULIN Aline, remplacée par son suppléant M. SAUTENET Dominique

M. PETIGNY Maxime, remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick

Absents :

M. BALLOT Vincent, DOBRO Christophe, DOUBEY Boris, MEUTELET Patrick, MIGNEROT Vincent, PELOT Alain, REIGNEY Frederic, RONDOT Jérémy, STIRNEMANN Claude, THEUREL Alain.

Secrétaire de séance : HUMBERT Patrick

Objet : Renouvellement de l'adhésion au groupement de commande électricité du Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN)

Les 8 syndicats d'énergies de Bourgogne-Franche-Comté se sont regroupés pour proposer un groupement d'achat énergie (électricité et gaz) à leurs structures adhérentes (communes et EPCI) depuis 2016. La CCVM a adhéré aux groupements d'achat 2020-2022 puis 2023-2025 pour la fourniture d'électricité.

La réforme du marché de gros avec un mécanisme post-ARENH (Accès Régulé à l'Énergie Nucléaire Historique) et la possibilité de nouer des contrats d'achat direct (Loi portant accélération du développement des énergies renouvelables) nécessitent de modifier le groupement d'achat pour la période 2026-2028.

Pour rappel, l'adhésion au groupement d'achat donne un poids permettant d'imposer un cahier des charges aux fournisseurs, de mettre en place des pénalités en cas de manquement, de négocier des

tarifs compétitifs avec un achat de l'énergie en tranches, d'avoir recours à l'expertise des conseillers des syndicats d'énergies.

La nouvelle forme de groupement prévoit d'ajuster le calcul des cotisations par marché et de prendre en compte les nouvelles modalités de passation de contrat.

Après en avoir délibéré le conseil de communauté,

DÉCIDE, à la majorité (44 pour et 1 abstention)

- **de renouveler** l'adhésion au groupement de commande électricité du Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN)
- **d'autoriser** le président ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 15 février 2024

Le Président,
MALESIEUX Thierry

**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2024/26
Département HAUTE-SAONE		Séance du 12 février 2024

Nombre de membres en exercice : 58
Nombre de membres présents : 41
Nombre de membres votants : 45
Nombre de membres absents : 17
Date de la convocation : 5 février 2024
Date de l'affichage : 15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février à 20h30 les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de MERCEY LE GRAND.

Absents excusés :

M. CUSSEY Michel,
Mme. MERCIER Mélanie,
M. NOIRMAIN Jocelyn,
M. COTTIN Antoine, pouvoir à M. DARDELIN Martial
M. BEURAUD Yann, pouvoir à M. GAUTHIER André
M. BRAICHOTTE Jean-Pierre, pouvoir à Mme CUINET Catherine
Mme GROSJEAN Sandrine, pourvoir à Mme BERCOT Françoise
M. BALLOT Noël remplacé par son suppléant M. FRICHET Jean-Luc
M. DUCRET Pascal remplacé par son suppléant M. DUCRET Dominique
Mme LACOUR Marie-Claire, remplacée par son suppléant M. CHEVANNE David
Mme MULIN Aline, remplacée par son suppléant M. SAUTENET Dominique
M. PETIGNY Maxime, remplacé par son suppléant M. DENIZOT Patrick

Absents :

M. BALLOT Vincent, DOBRO Christophe, DOUBEY Boris, MEUTELET Patrick, MIGNEROT Vincent, PELOT Alain, REIGNEY Frederic, RONDOT Jérémy, STIRNEMANN Claude, THEUREL Alain.

Secrétaire de séance : HUMBERT Patrick

Objet : Convention avec le Pays Graylois pour l'expérimentation « Diagnostic mobilité » (covoiturage)

Le Pays Graylois avait lancé une expérimentation avec la Roue Verte afin de mettre en place un service de covoiturage entre Gray et Besançon. La Région, compétente en matière de mobilité, a demandé une évolution du projet avec deux temps : un diagnostic mobilité puis la création d'une plateforme de covoiturage avec Mobigo (gérée et financée par la Région).

La Région apporte un financement sur l'étude menée par la société « 1km à pied ». Centrée sur les déplacements domicile-travail, elle analyse les informations transmises par les entreprises volontaires. Cette analyse a pour but de comprendre le coût et la pénibilité des trajets actuels, gérer les mobilités internes géographiques de leurs employés, cibler et prioriser leur Plan de Mobilité employeur. Le

travail répond ainsi à quatre enjeux de territoire : économique (coût des trajets sur le budget des ménages), environnemental (le covoiturage réduit le nombre de véhicules en circulation), sanitaire (fatigue et stress des trajets) et sociétal (lien social).

Le Pays Graylois et la CCVM ont recherché des entreprises volontaires, chacune participant au financement de l'étude à hauteur de 500 €. 15 entreprises ont accepté de participer à l'étude dont 4 sur le Val Marnaysien (KH-SK France, Wienerberger, Laser Cheval et Intermarché). Les clubs services de Gray ont également accepté d'apporter une aide. Le plan de financement se répartit ainsi comme suit :

Entreprises (42 %)	7 500,00 €
Région Bourgogne-Franche-Comté (40 %)	7 200,00 €
Clubs services (6 %)	1 000,00 €
Reste à financer (13 %)	2 300,00 €
TOTAL	18 000,00 €

Pour l'expérimentation initiale, le conseil communautaire avait acté un partage du reste à charge pour moitié entre le Pays Graylois et la CCVM. Il est donc proposé de participer au financement de l'étude à hauteur de 1 150,00 €. Une convention doit être conclue pour acter les engagements de chaque territoire et le règlement de la part du reste à charge.

Après en avoir délibéré le conseil de communauté,
DÉCIDE, à la majorité (42 pour et 3 abstentions)

- **de valider** la participation financière de 1 150,00 €, représentant la moitié du reste à charge de l'étude,
- **de valider** la convention avec le Pays Graylois fixant les engagements de chacun dans l'expérimentation « Diagnostic mobilité »,
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 15 février 2024

Le Président,

MALESIEUX Thierry

**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**